

<http://lyc-charles-peguy-orleans.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article846>



# Accès au self

- Le lycée - Hébergement - Restauration -



Date de mise en ligne : mardi 12 juin 2018

Created by Sergey Novosyolov  
from Noun Project

---

**Copyright © Lycée Charles Péguy Orléans - Tous droits réservés**

---

### NOTE A L'ATTENTION DES ELEVES USAGERS DU SELF ET DE LEURS PARENTS

(Extrait du Règlement Intérieur du Service Annexe d'Hébergement)

#### L'ACCES AU SELF :

Il faut être muni d'une carte magnétique d'accès au self et avoir réservé son repas à partir de 15 h la veille et au plus tard le jour même avant 10 h 30, aux bornes de réservation prévues à cet effet. Le débit du repas se fait au moment de la réservation.

#### CHARGEMENT DE LA CARTE :

Vous devrez remettre un chèque, libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du lycée Charles Péguy, d'un montant multiple de 4,40 Euros (minimum 10 repas) dans la boîte à lettres de l'intendance (Bât A 1er étage), IMPERATIVEMENT avant 10 h, afin de permettre au service de créditer la carte avant l'heure de fin de réservation. (Un conseil, n'attendez pas le dernier moment ! Pour les élèves qui déjeunent 4 à 5 fois par semaine, il serait souhaitable d'acheter les repas par 20 ou 30). Les espèces sont à remettre directement au service intendance. Vous pouvez également payer à distance par carte bancaire à réception des codes remis par les services de l'administration.

#### RESERVATION DU REPAS :

En dehors de la possibilité de réserver sur Pronote >ARD - GECENLIGNE, il existe trois bornes à votre disposition dans l'établissement, situées :

- A l'entrée du Bât B rez-de-chaussée (face au bureau Vie scolaire)
- A l'entrée du Bât E rez-de-chaussée
- A l'entrée de l'escalier de montée du self

Un élève n'ayant pas de carte de restauration peut exceptionnellement manger au self s'il s'acquitte du prix d'un repas "hôte de passage" pour 7,70 euros

Les montants sont ceux pratiqués pour l'année civile 2023.

Les demi-pensionnaires qui auraient soit oublié leur carte, soit oublié de réserver le matin avant 10 h30 doivent se rendre obligatoirement à l'intendance